



La RQTH



À quoi sert la RQTH ?



La RQTH est la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

La RQTH sert à montrer que vous pouvez travailler, mais que vous ne pouvez pas faire certaines choses à cause de votre handicap.



La RQTH sert à montrer que vous êtes handicapé :

- **à votre chef**
- **à vos collègues.**

Par exemple, si vous ne pouvez pas porter des choses lourdes, la RQTH vous aide à dire que vous ne pouvez pas porter des choses lourdes.



Votre chef peut adapter votre travail en fonction de ce que vous pouvez faire.

La RQTH sert aussi à avoir de l'argent pour acheter du matériel qui vous aide à faire votre travail.

Par exemple, vous êtes aveugle. Vous devez lire des textes sur l'écran d'un ordinateur pour votre travail.

La RQTH permet à votre chef d'avoir de l'argent pour acheter un ordinateur qui lit à haute voix les textes sur l'écran.



Pour combien de temps avez-vous droit à la RQTH ?

Vous pouvez avoir le droit à la RQTH pour une durée d'1 an à 5 ans.

La date de fin est écrite sur votre notification.



Votre notification est le courrier où est écrit ce que la MDPH vous donne ou vous refuse.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées. Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Pensez à garder précieusement votre notification.

Il faut penser à refaire votre demande de RQTH 6 mois avant la date de fin écrite sur votre notification.



Par exemple, la RQTH vous est accordée pour 2 ans. Il faut refaire votre demande au bout d'un an et demi.

La nouvelle demande de RQTH se passe comme votre première demande.

Comment demander une RQTH ?

Vous demandez la RQTH à la MDPH du département où vous habitez.



La MDPH est la maison départementale des personnes handicapées.
Vous faites les demandes liées à votre handicap à la MDPH du département où vous habitez.



Vous devez compléter le formulaire de demande et donner ces documents :

■ un certificat médical.



Un certificat médical est un document écrit par votre médecin.
Votre médecin explique dans ce document vos difficultés liées à votre handicap et vos problèmes de santé.



■ une photocopie de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour.



Un titre de séjour est un document officiel.
Ce document dit que vous avez le droit de vivre en France.



■ **un justificatif de domicile.**



Un justificatif de domicile est un document officiel où il y a votre adresse.
Par exemple, une facture d'électricité.

Tous ces documents font partie de votre dossier.

Une fois que votre dossier est complet :

■ **vous l'envoyez par courrier à la MDPH**
du département où vous habitez.



■ **ou vous le déposez directement à l'accueil de la MDPH**
du département où vous habitez.

Un dossier complet est un dossier dans lequel il ne manque aucun document.

Êtes-vous obligé de dire à votre chef que vous avez la RQTH ?

Quand vous avez la RQTH vous n'êtes pas obligé de le dire à votre chef.

Mais si vous dites à votre chef que vous avez la RQTH votre chef pourra adapter votre travail en fonction de ce que vous pouvez faire.



Vous pouvez écrire sur votre CV que vous avez la RQTH

Quand vous cherchez du travail, vous envoyez votre CV à un employeur.



Un employeur est une entreprise ou une personne qui propose du travail.

Par exemple, vous travaillez pour une entreprise qui fabrique des téléphones portables. Cette entreprise est votre employeur.

Par exemple, vous travaillez pour un coiffeur. Ce coiffeur est votre employeur.



Un CV est un document où vous donnez des informations importantes pour un employeur.



Dans votre CV

vous donnez des informations sur vous :



- votre nom
- votre âge
- votre numéro de téléphone
- votre adresse e-mail.

Vous donnez des informations sur vos études :

- par exemple, où et combien de temps vous avez été à l'école
- ce que vous avez appris à l'école.

Vous donnez des informations sur vos formations :

- où et en quelle année vous avez fait vos formations
- ce que vous avez appris pendant vos formations.

Une formation vous sert à apprendre plus de choses. Après une formation, vous pouvez faire plus de choses qu'avant ou vous faites mieux les choses.

Vous donnez des informations sur ce que vous avez fait comme travail avant.

Si votre CV intéresse l'employeur
il peut vous faire passer un entretien d'embauche.

Un entretien d'embauche
est une rencontre avec l'employeur.
Durant cette rencontre, l'employeur vous pose
des questions pour savoir si vous pouvez travailler pour lui.



L'employeur a toutes les informations nécessaires
sur vous dans votre CV.

Vous pouvez écrire sur votre CV que vous avez la RQTH.



Les entreprises, les associations ou la fonction publique
doivent verser de l'argent à l'État
si elles n'embauchent pas assez de personnes ayant la RQTH.

La fonction publique est l'administration,
par exemple l'État, la mairie, l'hôpital.



Des entreprises préfèrent embaucher des personnes
avec une RQTH plutôt que verser de l'argent.

Avoir une RQTH peut vous aider à trouver du travail.

Fiche en facile à lire et à comprendre réalisée avec Laurena Marcaurelle
et Arnaud Toupense.

© Logo européen Facile à lire: Inclusion Europe. Plus d'informations
sur le site easy-to-read.eu